
YEŞİM NAZLAR : Nous avons maintenant Barrack qui est connecté. Est-ce que tout le monde est prêt à commencer ? Barrack, est-ce qu'on peut commencer ?
Tout le monde est déjà connecté.

BARRACK OTIENO : Oui, parfait. Nous allons donc commencer par l'appel. Je vais vous demander de faire l'appel. Comme cela, on pourra commencer après.

YEŞİM NAZLAR : Très bien, Barrack. Alors à ce moment, nous allons faire l'appel et puis je vous cèderai la parole.

BARRACK OTIENO : Merci.

YEŞİM NAZLAR : Donc nous avons lancé l'enregistrement. Bonjour à tous, bonsoir, où que vous soyez. Soyez les bienvenus à cet appel de l'équipe de la déclaration conjointe AFRALO-AfrICANN, ce jeudi 31 mai 2018 à 14:00 UTC.

Connectés à notre appel aujourd'hui, sur le canal anglais, nous avons Barrack Otieno, Daniel Nanghaka, Abdulkarim Oloyede, Beran Dondeh, Aisha Hamid, Dave Kissoondoyal, Hadia Elminiawi. Et nous avons un petit problème avec la ligne de Barack si je ne me trompe. Est-ce qu'on

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

pourrait vérifier sa connexion ? Sur le canal anglais, nous avons également Mutegeki Cliff. Et sur le canal français...

BARRACK OTIENO : Merci Yeşim. Est-ce qu'on peut faire l'appel ?

YEŞİM NAZLAR : Oui, on a définitivement un problème avec Barrack parce qu'il me demande de faire l'appel, ce que je suis déjà en train de faire. Donc on a un problème de connectivité.

Encore une fois, je vais vous demander de déconnecter sa ligne et de le reconnecter parce qu'on ne pourra pas commencer l'appel comme cela. Je m'excuse à tous de ce problème technique et je vous demande de patienter un instant.

TIJANI BEN JEMAA : Yeşim, il y a un Jacques [inintelligible] connecté sur le WebEx.

YEŞİM NAZLAR : Oui, c'est notre interprète de français, Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : D'accord, merci.

YEŞİM NAZLAR :

Oui, je vous entends correctement. Alors assurons-nous que vous ne parlez pas à travers le téléphone, Barrack, parce que on dirait qu'il y a des problèmes de connectivité. D'accord ? Donc je vais essayer de parler rapidement pour, encore une fois, reprendre avec l'appel et puis vous céder la parole, Barrack.

Donc encore une fois, je vais vous demander de relancer l'enregistrement.

Bonjour, bonsoir à tous où que vous soyez. Soyez les bienvenus à cet appel de l'équipe de rédaction de la déclaration conjointe AFRALO-AfrICANN ce jeudi 31 mai 2018 à 14:00 UTC.

Sur notre appel aujourd'hui sur le canal anglais, nous avons Barrack Otieno, Daniel Nanghaka, Abdulkarim Oloyede, Beran Dondeh, Aisha Hamid, Dave Kissoondoyal, Hadia Elminiawi et Mutegeki Cliff. Sur le canal français, nous avons Tijani Ben Jemaa. Et nous avons reçu les excuses de Heidi Ullrich. Du personnel ICANN, nous avons Silvia Vivanco et moi-même, Yeşim Nazlar. Nos interprètes de français aujourd'hui seront Camilla et Jacques.

Avant de commencer, comme d'habitude, je voudrais vous demander tous de bien vouloir dire vos noms au moment de parler, non seulement pour la transcription et pour les procès verbaux mais également pour que les interprètes puissent vous identifier. Je vous rappelle, pour ceux qui êtes connectés à travers le téléphone, de bien vouloir composer * 6 pour vous mettre en muet et * 7 pour reprendre la parole. Nous nous excusons des problèmes techniques que nous avons eus jusqu'à présent. Et Barrack, je vous cède la parole. Merci.

BARRACK OTIENO :

Merci Yeşim. Je remercie également le personnel et les interprètes qui nous permettent de tenir cette réunion. Je voudrais également remercier tous les participants à cet appel mais je sais que vous êtes tous occupés et que vous avez dû vous [inintelligible] pour participer.

L'ordre du jour est publié sur le wiki et nous avons déjà commencé à discuter un peu sur la liste de diffusion, avant cet appel, pour répondre à ce que nous avons publié comme ordre du jour.

Vous vous souviendrez que lors de la réunion de l'ICANN qui s'est tenue à Abu Dhabi, on avait présenté une déclaration conjointe concernant le règlement général de protection de données européen, le RGPD. Mais même à ce moment-là, on sentait qu'il était nécessaire d'améliorer notre déclaration, d'y apporter des ajouts.

Donc dans la préparation pour l'ICANN62, on avait également une demande des membres d'AFRALO pour reprendre cette question du RGPD, non seulement vu son importance internationale mais également vu son importance pour la région africaine. C'est pourquoi nous sommes en train de tenir cet appel, pour pouvoir consolider nos commentaires, nos avis et nous mettre d'accord, en espérant que nous pourrions présenter ces résultats lors de notre réunion mensuelle qui se tiendra le mois prochain.

Nous allons donc utiliser comme base pour notre travail la déclaration qui a été présentée en novembre 2017, lors de la réunion de l'ICANN à Abu Dhabi, la 60^e réunion. J'espère que vous aurez le temps de voir ce document particulier.

Comme on n'a pas énormément de temps, je vais vous demander de vérifier le document vous-même. On ne va pas le lire parce que tout est publié sur le wiki. Mais je vais aborder certains des commentaires qui ont été formulés par certains des participants à cette liste.

Tijani a soulevé des points auxquels il faut que l'on fasse attention. Et vu qu'il est connecté à cet appel, je vais lui demander de nous expliquer l'importance de certaines des questions qui sont soulevées.

J'ai également vu les commentaires d'Abdulkarim, de Dave et de Hadia.

Ceci étant, je vais donc rapidement céder la parole aux participants à cet appel pour que tout le monde puisse s'exprimer par rapport aux sujets qui ont déjà été discutés sur la liste de diffusion.

YEŞİM NAZLAR : Barrack, nous avons des mains levées : d'abord Hadia, puis Tijani.

BARRACK OTIENO : Très bien. Donc je suivrai l'ordre des mains qui ont été levées. Vous pouvez céder la parole à Hadia.

HADIA ELMINIAWI : Merci. Bonjour à tous. Je ne m'étais bien sûr pas impliquée lors de la publication de la première déclaration en novembre. Il s'agit d'une déclaration importante mais cependant, il y a des parties qui ne sont plus applicables, il me semble, parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont changé depuis et très rapidement. Donc si vous me permettez, je

voudrais rapidement aborder non pas tout ce qu'il y avait à discuter mais quelques points.

Pour commencer, je dirais que, comme Tijani l'a dit tout à l'heure, il faudrait voir que maintenant que l'ICANN a déjà son travail de conformité pour ce qui est du modèle du WHOIS, il faudrait que l'on aborde la question de la conformité du WHOIS.

D'autre part, je pense qu'il y a une autre question qui nous est directement adressée et c'est le fait de savoir si on veut que le modèle soit publié pour tout le monde plutôt que de l'avoir exclusivement comme document qui s'applique à la région européenne. Est-ce que cela correspond aux données d'enregistrement aux opérateurs de registre d'appliquer mondialement cette réglementation ou est-ce que cela nous correspond tous ? Est-ce que ce service est censé être fourni pour tout le monde ou alors devrait-on avoir deux modèles, dont l'un pour les personnes qui sont protégées par le RGPD et un autre pour le reste de la population ? Prenez en considération le fait que cela devrait s'appliquer au WHOIS aussi, donc cela se superposerait.

Autre chose que nous voyons également, c'est le fait que le .uk a un modèle différent pour ce qui est de l'accès aux informations. Donc vous avez par exemple une agence d'application de la loi qui peut accéder à toutes les données de registres. Donc par exemple il y a des titulaires de droits...

YEŞİM NAZLAR : Pardon Hadia. On s'excuse mais vous parlez trop vite et il est véritablement très difficile pour les interprètes de suivre. Donc je vais vous demander de ralentir un peu, de ne pas aller aussi vite.

HADIA ELMINIAWI : Vu que cela appartient aux registres et bureaux d'enregistrement d'appliquer le WHOIS au niveau mondial ou seulement dans la portée des nouvelles juridictions, en tant que communauté africaine, il est dans notre meilleur intérêt d'appliquer le RGPD et le nouveau modèle de conformité du WHOIS et du service ; ou si l'on trouve un nouveau modèle pour les personnes qui sont protégées ou connectées à travers le RGPD et un autre modèle pour le reste, y compris nous-mêmes. Donc c'est ça la question, si l'on devrait avoir deux différents modèles ; c'est cela la [division] du WHOIS.

En ce concernant l'accès aux données, je voudrais savoir également si l'on ne devrait pas aborder l'accès aux données. Par exemple, on le modèle du .uk où les forces de l'ordre pourraient accéder à tous les droits alors que certains propriétaires pourraient accéder aux données en payant, sans avoir accès aux noms des titulaires.

Donc pour revenir à la déclaration qui a été publiée en novembre, je vois des paragraphes comme par exemple le deuxième paragraphe, si je ne me trompe, qui disait « Beaucoup de pays africains utilisent d'autres règles. » Nous sommes donc en train de publier une déclaration sur le WHOIS et le RGP.

Et pour publier cette déclaration en matière de ce qui concerne nos pays pour parler d'un peu de mesures, de beaucoup, je pense que cela

nous exige une connaissance pleine de la législation de données dans la plupart, voire même dans tous les pays africains. On a des données et des règlements qui disent qu'il y a des pays qui n'ont pas toutes les données. Et bien, on a une différente question qui nous concerne ici. Mais je me demande si ce paragraphe est véritablement nécessaire. Moi, je pense qu'il n'est pas très informatif.

Donc je vais céder la parole au reste pour voir ce qu'ils ont à dire. Merci.

BARRACK OTIENO :

Merci beaucoup Hadia. Nous donnons la parole à Tijani.

TIJANI BEN JEMAA :

J'aimerais rappeler à tout le monde les objectifs de ces déclarations jointes AFRALO-AfrICANN. C'est principalement pour que la communauté africaine soit informée et que notre communauté ait voix au chapitre et puisse s'exprimer sur ce que l'on débat à l'ICANN. Et nous faisons cela pour avoir une visibilité, pour avoir une crédibilité et également pour avoir un impact sur la prise de décision à l'ICANN. Donc cela devrait toujours être notre cible. Si nous avons cette cible, nous saurons quel type de déclaration et quel type de thématique nous devons couvrir.

Dans ce cas, nous voulions parler de conformité par rapport au WHOIS, par rapport aux données des titulaires de noms de domaine dans le cadre du RGPD. Mais vous savez que les choses ont évoluées et que maintenant, nous avons des caractéristiques qui existent, un modèle intérimaire, un modèle provisoire, des politiques pour l'ICANN qui existent pour avoir la conformité par rapport au RGPD. Et donc cela a

été adopté par le Conseil d'Administration et cela commence au 25 mai. Donc ce travail a été effectué.

Et moi, je crois que ce qui nous intéresse, c'est de parler de ce document, de débattre de ce document et de voir ce que la communauté africaine peut dire à ce sujet. C'est important parce qu'on peut dire c'est déjà adopté mais... comment dire... Je crois que cela va être revu tous les neuf mois, ces termes de référence de l'ICANN qui existent déjà.

Ce que nous allons écrire dans notre déclaration aura un impact sur la prochaine révision des mesures sur le RGPD de l'ICANN. Donc il faut qu'on ait de la visibilité parce que l'on parle du RGPD – c'est ce qui est important à l'ICANN aujourd'hui – on aura une forte visibilité parce qu'au va contribuer au débat, aux politiques de l'ICANN. Et nous aurons un impact également neuf mois plus tard sur le nouveau document qui existera.

Donc comme je l'ai dit dans mon courriel, ces critères temporaires ne sont pas complets, il y a des choses qui manquent. On a besoin d'un modèle. On n'est jamais tombés d'accord sur un seul modèle. Nous avons aujourd'hui une proposition jointe de l'IPC et de l'entité commerciale et de l'entité de propriété intellectuelle. Et les modèles ont évolué. Au jour d'aujourd'hui, je crois qu'on a cinq modèles qui sont un petit peu en concurrence. Il faut lire tout cela, il faut analyser tout cela parce que cela va avec les critères temporaires. Donc selon moi, on a deux documents de référence : les textes temporaires qui existent et les modèles qui ont été proposés par les entités commerciales et par l'entité propriété intellectuelle.

Donc voilà ce que je voulais dire.

BARRACK OTIENO : Merci beaucoup Tijani.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? On a quelqu'un d'autre en ligne qui veut prendre la parole ?

DANIEL NANGHAKA : Puis-je dire quelque chose ?

BARRACK OTIENO : Oui, allez-y Daniel.

DANIEL NANGHAKA : Je crois qu'en ce qui concerne ce qu'a dit Tijani, nous avons en effet ces documents à étudier. Premièrement, il y a beaucoup de pays qui travaillent et font des déclarations sur la conformité, donc il y a un travail qui est fait au niveau des différents pays d'Afrique qui est effectué. Et deuxièmement, il y a également beaucoup de travail qui est fait dans les groupes de travail de l'ICANN. Et la participation africaine dans l'adoption du modèle intérimaire n'a pas été très forte.

Donc je crois qu'en effet, on devrait parler plus du modèle intérimaire et exprimer notre opinion provenant de l'Afrique sur ce modèle intérimaire.

BARRACK OTIENO : Merci beaucoup Daniel, merci beaucoup de ces commentaires et de ce retour.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui voudraient prendre la parole ?
Sur WebEx peut-être ?

YEŞİM NAZLAR : Nous avons une main levée en effet. Je ne sais pas si c'est une main assez ancienne ou pas.

BARRACK OTIENO : Hadia, vous voulez reprendre la parole ?

YEŞİM NAZLAR : Non, elle vient de baisser la main.

BARRACK OTIENO : Très bien, merci. D'autres personnes voulant s'exprimer ? Très bien.

Et bien j'aimerais proposer quelque chose pour avancer, mais je suis ouvert à d'autres suggestions de votre part. J'aimerais tout d'abord être d'accord avec Tijani et Hadia. Étant donné que depuis de la dernière réunion que nous avons eu à Abu Dhabi, il y a beaucoup d'eau qui a coulé sous les ponts, la situation a beaucoup changé. Donc il faut modifier beaucoup notre déclaration pour refléter les besoins actuels qui existent par rapport à la situation actuelle.

Donc j'ai vu des propositions intéressantes de commentaires sur la liste de diffusion de la part de nos membres et j'aimerais donc demander

que nous ajoutions tous nos commentaires sur la liste de diffusion sur un document Google que l'on travaille avec Sarah, un document Google qui doit être révisé. Et après cela, nous modifierons notre déclaration pour refléter les tendances actuelles, la situation actuelle, les besoins qui existent actuellement au niveau de parties prenantes de l'Afrique, des participants africains à l'ICANN qui veulent faire entendre leur voix et s'exprimer sur le RGPD. Nous avons une réunion mensuelle. Il faut que l'on regarde le texte provisoire, que nous corrigions bien le document pendant notre réunion mensuelle.

Donc est-ce que cela vous convient ? Des réactions des membres s'il vous plaît ? Je note votre commentaire, Hadia. Tijani, vous voulez prendre la parole ?

TIJANI BEN JEMAA : Je suis d'accord avec vous.

BARRACK OTIENO : Si nous sommes tous d'accord, je crois que nous devons effectuer cela, poster nos commentaires sur le document Google sur la liste de diffusion et nous assurer que nous ayons une position commune deux jours avant la réunion mensuelle, la conférence téléphonique mensuelle.

J'aimerais dire que le prochain point à l'ordre du jour... Mettez l'ordre du jour à l'écran s'il vous plaît, Yeşim.

YEŞİM NAZLAR : Voilà, je mets l'ordre du jour.

BARRACK OTIENO : Merci beaucoup. Et bien le point suivant était analyse situationnelle de l'impact du RGPD sur les pays africains. Nous avons reçu sur la liste de diffusion des commentaires tout à fait intéressants et je ne crois pas que nous allons plus de temps là-dessus.

Est-ce qu'il y a d'autres points que vous voudriez soulever aujourd'hui ?

SILVIA VIVANCO : En ce qui concerne la déclaration, vous savez que l'on prépare des documents. Il nous faut au moins une semaine pour traduire le document, traduire la version anglaise par exemple. Donc si vous voulez que ce soit traduit en français, il faut nous donner ce texte en anglais avant le 11 juin parce que nous avons la période de traduction et ensuite, donc, de déplacements. Donc si c'est fourni après le 11 juin, je pense que nous n'aurons pas le temps de traduire cela en français parce que le 18 juin, les personnes se mettent à voyager et ne sont plus en mesure de travailler de la même manière.

BARRACK OTIENO : Oui, j'en prends note.

Fatimata, vous voulez dire quelque chose ?

FATIMATA SEYE SYLLA : Je voulais dire que je suis d'accord avec ce que vous avez dit, Barrack. Et j'ai du mal à participer en raison de problèmes techniques et autres, mais je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Tijani également. Et je

crois que ce sont de bonnes suggestions pour avancer. Et je n'ai pas entendu la dernière personne qui s'exprimait, le son n'était pas très bon. Voilà ce que je voulais dire.

BARRACK OTIENO :

Merci Fatimata. La suggestion était que cela soit prêt avant le 11 juin pour que cela soit traduit en français. Et je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus. Donc rajoutez vos commentaires, s'il vous plaît, sur la liste de diffusion. Avec Beran et Hadia, nous allons travailler à un texte provisoire final que l'on pourra présenter.

Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA :

Oui, j'ai levé la main. Je voulais dire que j'ai écouté Hadia, est-ce que nous voulons avoir une conformité avec le RGPD qui s'applique à toutes les données ou seulement aux données qui viennent d'Europe. Il faut que l'on pense à nos bureaux d'enregistrement, à nos registres également parce que cela, ce sont des parties qui collectent les données, qui doivent protéger les données, ces registres et bureaux d'enregistrement.

Donc si on fait une recommandation pour nos registres et bureaux d'enregistrement, l'intention, il faut que ce soit bien clair. On n'a pas le contrôle des personnes qui collectent et traitent les données. Mais on a besoin d'avoir des recommandations pour l'Afrique. Et je ne crois pas que... ce n'est pas le but principal de notre déclaration ; je pense que ce doit être des commentaires, des points de vue sur les spécifications temporaires qui existent de la part de l'ICANN parce que c'est cela qui

va être abordé principalement à l'ICANN à Panama. Et cela a un impact sur tous les bureaux d'enregistrement, sur tous les registres.

Donc premièrement, il faut bien comprendre les documents, ces nouvelles spécifications provenant de l'ICANN et il faut s'inquiéter, je crois, et se préoccuper de l'applicabilité de cela parce que peut-être qu'on a que six ou sept bureaux d'enregistrement et un ou deux registres pour l'Afrique. Donc concentrons-nous sur les documents et les choix, les décisions prises par l'ICANN. Donc on a deux documents ; il faut qu'on ait des commentaires forts là-dessus. Voilà.

BARRACK OTIENO : Merci Tijani. Je prends note de votre réponse.

Y a-t-il d'autres commentaires avant de conclure l'appel ?

YEŞİM NAZLAR : Barrack, Hadia lève la main.

BARRACK OTIENO : Oui, pardon Yeşim. Hadia, allez-y.

HADIA ELMINIAWI : Merci Barrack et merci Tijani de vos commentaires. Je suis tout à fait d'accord avec vous par rapport au fait que le modèle d'accréditation temporaire devrait être notre priorité pour la rédaction de cette déclaration.

Pourtant, lorsque je parlais de ce que nous en tant que communauté africaine voudrions, est-ce que cela devrait s'appliquer mondialement ou est-ce que ce devrait être quelque chose d'exclusif pour l'Union européenne, je parlais de cela mais je faisais allusion aux utilisateurs finaux, aux titulaires de noms de domaine, à ceux qui voudraient voir. Je ne parlais pas de la partie principale de cette déclaration mais je parlais de quelque chose qu'il me semble qu'il faut que l'on soulève, quelque chose à laquelle je pense qu'il faut que l'on fasse allusion. Si on est censés avoir les mêmes droits à la confidentialité et à la vie privée, on devrait le dire.

Je ne pense pas que cela doive prendre la forme d'une recommandation pour les opérateurs de registre ou pour les bureaux d'enregistrement ; c'est tout simplement quelque chose que l'on voudrait que l'on applique. Merci.

BARRACK OTIENO :

Merci Hadia.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Il paraîtrait qu'on n'a plus d'autres commentaires.

Dans ce cas-là, Sarah, soyez la bienvenue. Elle était dans un autre appel auquel il fallait qu'elle participe, mais on la mettra au courant de ce que nous avons discuté à la fin de l'appel.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Je pense qu'il est un bon moment pour conclure cet appel à ce moment-là. Nous avons pris aussi peu de temps que possible.

SILVIA VIVANCO : Pardon Barrack. J'avais un commentaire concernant l'ordre du jour pour la réunion et surtout pour vous demander qui vous voulez inviter comme orateur. Je voudrais vous demander de nous faire savoir dès que possible qui viendra participer pour que l'on puisse commencer à élaborer notre ordre du jour, surtout pour ce qui est des invités VIP, comme vous savez, qui sont très occupés. Donc dites-nous les noms des personnes et l'ordre du jour. Merci.

BARRACK OTIENO : Merci. J'aborderai cette question avec le président d'AFRALO, Mohamed. Pour l'instant, on n'a pas pu discuter mais d'ici la réunion mensuelle, on devrait avoir une idée un peu plus claire sur cette question. Mais merci de nous avoir rappelé tout cela.

Cela dit, je vous remercie tous d'avoir libéré vos journées pour pouvoir participer à cet appel. Assurez-vous de publier vos commentaires sur le Google doc. Encore une fois, je lance ici un appel. Donc je vous invite à consulter le Google Doc pour faire vos commentaires. S'il y a quelqu'un qui n'est pas sur le Google Doc, vous pouvez demander à Sarah de vous autoriser à y accéder. Donc nous espérons pouvoir consolider tous ces commentaires d'ici lundi au moins, qui sera lundi 4 juin. Donc nous espérons que d'ici mardi 5 juin, nous pourrions avoir une version préliminaire finale pour pouvoir présenter lors de la réunion mensuelle d'AFRALO.

Cela dit, je vous remercie. Ayez une bonne fin de journée.

YEŞİM NAZLAR :

Merci à tous. Nous allons maintenant clore l'appel. Ayez une bonne fin de journée. Au revoir ! Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]